



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service environnement  
Bureau biodiversité et territoires**

## **PROJET D'ARRÊTÉ**

**fixant la liste du 3ème groupe d'espèces d'animaux classés espèces  
susceptibles d'occasionner des dégâts et leurs modalités de  
destruction dans le département de l'Essonne pour la période du  
1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**

**BILAN ET DÉCISION SUITE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC  
(articles L.120-1 et 2 du code de l'environnement)**

**Consultation du 2 au 23 juin 2022 inclus**

Ce projet d'arrêté préfectoral fixe la liste du 3<sup>ème</sup> groupe d'espèces d'animaux classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et leurs modalités de destruction dans le département de l'Essonne, a été soumis à la consultation du public du 2 au 23 juin 2022 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site :

<http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Autres-publications/Consultation-du-public/Consultation-des-projets-d-arretes/Chasse>, et sur support papier à la direction départementale des territoires, service environnement, ainsi qu'aux sous-préfectures de Palaiseau et d'Etampes.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

[ddt-consultation-chasse@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-consultation-chasse@essonne.gouv.fr), ou par courrier à la DDT de l'Essonne, service environnement.

#### **BILAN ET DÉCISION SUITES AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC :**

Une remarque a été formulée, concernant le renard, espèce non concernée par cet arrêté.

L'arrêté est donc proposé sans modification.

Évry-Courcouronnes, le 20 JUIN 2022

Le directeur départemental  
des territoires

  
Philippe ROGIER